

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2008036**

**Signataire : CK**

**OBJET :Versement d'une subvention d'équipement pour la rénovation du Foyer de Jeunes Travailleurs à l'Association Logement Jeunes 93.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 14 avril 2008 approuvant le Budget Primitif 2008,

Vu le dossier de réhabilitation du Foyer de Jeunes Travailleurs Eugène Hénaff - 43, rue Edouard Poisson - présenté par l'organisme gestionnaire, l'Association Logement Jeunes 93, réhabilitation dont le coût global s'élève à 7.045.000 euros TTC,

Considérant que le Foyer de Jeunes Travailleurs assume par convention le service de restauration collective des personnels de la ville d'Aubervilliers,

Considérant que les travaux du restaurant du Foyer de Jeunes Travailleurs s'élèvent à 1.735.000 euros TTC,

Considérant de ce fait l'intérêt général qui en ressort,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers " s'étant abstenus

**DELIBERE :**

Article 1 : Décide de verser à l'Association Logement Jeunes 93 une subvention d'équipement de 100.000 euros

Article 2 : Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours (imputation 701 - 20442 – 020)

le Maire